



Éditorial

Michel Mayrand,
Président
presidence@sppmem.ca

L'automne aura passé sous nos yeux à vitesse Grand V. Plusieurs défis en matière de relations de travail auront frappé à la porte du SPPMEM. Portrait d'un automne syndical bien rempli.

Actualisation de nos gains aux conventions collectives

Au risque de tomber dans la redondance, nos employeurs ont éprouvé des difficultés, cet automne, dans l'implantation de ces gains représentant de réelles nouveautés. La reconnaissance des maîtrises pour les corps d'emplois pour lesquels elle n'est pas obligatoire a mis son temps à voir le jour. Les primes pour l'accompagnement des stagiaires ou pour le mentorat font toujours l'objet de pourparlers avec les parties patronales, avec des avancées différenciées. Dans certains cas, on ne fait que commencer à analyser sérieusement les demandes d'aménagement de l'horaire de travail.

Mais ça avance. Si la EMSB a rapidement reconnu le nouveau corps d'emploi d'analyste spécialisé en informatique, ça aura été moins évident pour les deux autres organisations. Ça suit son cours. **En ce qui concerne les conseillers·ères en ressources matérielles, au CSSDM, nous avons enfin une entente. Nous prévoyons prochainement une communication avec les membres du SRM pour la leur présenter.**

Automne sombre

L'automne aura apporté son lot de difficultés. Dès le mois d'août, le ministre de l'Éducation a présenté un resserrement du financement en matière d'infrastructures en éducation. Bien qu'une intervention de votre syndicat ait rappelé à l'employeur CSSDM qu'on n'abolit pas un poste en cours d'année, fût-il surnuméraire, il n'en demeure pas moins que l'horizon en matière d'emploi au SRM n'est pas des plus reluisants. Pendant ce temps, on ne parle pas des élèves qui attendent que leur école soit mise à niveau...

Le gel d'embauche décrété par le gouvernement ajoute au tableau une couche de peinture sombre : ce décret touche tout poste qui n'agit pas directement auprès des élèves. Dressez la liste, cela représente plusieurs corps d'emplois

Un temps des fêtes des plus vivifiants



de personnes professionnelles. Nous amorçons une demande auprès de tous les employeurs de la province dans le but de répertorier leurs prévisions pour les années 2024-25 et 2025-26 du nombre et de la nature des postes affectés par la mesure et de la raison du gel (poste non comblé par suite du départ d'un·e professionnel·le, contrat finissant cette année ou l'an prochain, non-remplacement, etc.). Cette tâche comporte son lot de défis, auquel nous nous attaquerons.

Vous n'avez pas encore consulté le Tableau de bord du ministère de l'Éducation ? Regard assez sombre sur le taux de postes vacants dans nos organisations scolaires, plus précisément pour quatre corps d'emplois en service direct aux élèves, soit psychologue, psychoéducatrice, conseillère d'orientation et orthophoniste (nous n'avons pas d'orthopédagogues professionnels à Montréal). Par ici : [Tableau de bord de l'éducation](#) Cliquez sur « Personnel scolaire », et visitez le CSS ou la CS de votre choix.

Au 13 novembre, le CSSDM affichait 151 postes vacants ; le CSSPI 66 et 4 pour la EMSB. 221 membres manquants dans nos écoles, mais également au SPPMEM... C'est énorme. Nous y reviendrons lors d'une **assemblée générale extraordinaire cet hiver. Le sujet : les finances de votre syndicat.**

Mais finissons sur une note joyeuse !

C'est le temps des fêtes qui arrive à grands pas ! Parlons de père Noël, de lutins coquins, de tourtière, de dinde et d'atocas, de plein air et de sorties récréatives ! Mettons de côté les écoles dysfonctionnelles, les griefs, les relations de travail, les chantiers de services aux élèves et les entêtements patronaux ! Nous les retrouverons en janvier, avec l'enthousiasme renouvelé !

Chaque membre du Bureau exécutif de votre syndicat vous souhaite une merveilleuse et stimulante période du temps des fêtes, auprès de vos familles et amis!

**Les bureaux du SPPMEM seront fermés
du lundi 23 décembre 2024 au vendredi
3 janvier 2025 inclusivement.**

Pour une urgence: presidence@sppmem.ca



Editorial

Michel Mayrand,
Président
presidence@sppmem.ca

Autumn has flown by before our very eyes. A number of labour relations challenges knocked on the SPPMEM's door. Here's a snapshot of a busy autumn.

Update on our Collective Agreement gains
At the risk of sounding redundant, our employers have encountered difficulties this autumn in implementing these genuinely new gains. Recognition of Master's degrees in job categories for which it is not mandatory has been slow in coming. Premiums for supervision of stagiaires and mentoring are still under discussion with the employers, with varying degrees of progress. In some cases, requests for flexible working hours (i.e., rearrangement of working hours) are only just beginning to be seriously analyzed.

But progress is being made. While the EMSB was quick to recognize the new job category of specialized IT analyst, it has not been going as smoothly for the other two organizations (CSSDM and CSSPÎ). It's a work in progress. As for the material resources consultants at the CSSDM, we finally have an agreement. We plan to contact SRM (Material Resources Services) members in the near future to present it to them.

A dark autumn
Autumn has brought its share of difficulties. In August, the Minister of Education announced a tightening of funding for education infrastructure. Although your union intervened to remind the employer, CSSDM, that you can't abolish a position mid-year, even if it's a supernumerary, the fact remains that the employment outlook at SRM is not glowing the most brightly. Meanwhile, there's no mention of students waiting for their schools to be brought up to standard...

The hiring freeze decreed by the government adds a dark layer to the scenario: this decree affects every position that doesn't involve direct services to students. If you make a list, that's a lot of professional jobs. We're starting a request to all employers in the province to list their forecasts for the years 2024-25 and 2025-26 of the number and nature of

A most invigorating holiday season.



positions affected by the measure, and the reason for the freeze (position not filled due to the departure of a professional, contract ending this year or next, non-replacement, etc.). It's a challenging task, and one we'll be tackling.

Haven't consulted the Ministry of Education's Tableau de bord (dashboard) yet? A rather gloomy look at the number of vacant posts in our school organizations, more specifically for four job categories in direct service to students: psychologist, psychoeducator, guidance counsellor and speech therapist (we don't have any professional orthopédagogues in Montreal). Click here: <https://bit.ly/4gkpcvz>. Click on "Personnel scolaire" and visit the CSS or CS of your choice.

As of November 13, the CSSDM had 151 vacancies, the CSSPÎ 66 and the EMSB 4. 221 missing members in our schools, but also in the SPPMEM... It's a huge number. We'll come back to this at an **extraordinary general meeting this winter. The subject: your union's finances.**

But let's end on a happy note!
The holiday season is just around the corner! Let's talk about Santa Claus, mischievous elves, tourtière, turkey and cranberries, the great outdoors and recreational outings! Let's put aside dysfunctional schools, grievances, labour relations, student service challenges and employer stubbornness! We'll be back in January with renewed enthusiasm!

Every member of your union's Executive wishes you a wonderful and stimulating holiday season with your family and friends!

**The SPPMEM offices will be closed from
Monday, December 23, 2024, to
Friday, January 3, 2025, inclusive.**





Nouvelles du CSSDM - Centre de services scolaire de Montréal

Karine Groulx,
Vice-présidente, unité CSSDM
vpcsdm@sppmem.ca

L'automne s'est envolé rapidement

Bonjour chers membres CSSDM,
La fin de l'année 2024 approche à grands pas! L'automne s'est envolé rapidement, entre autres avec le traitement de vos dossiers au quotidien, le suivi des nouvelles dispositions de la convention collective, les changements en santé et sécurité au travail (SST), et le chantier de réorganisation des services. Nous avons été bien occupés et n'avons pas vu le temps passer!

Suivi des nouvelles dispositions

Aménagement de l'horaire de travail

Le Bureau des relations professionnelles nous a confirmé que les gestionnaires ont tous été informés de la possibilité d'aménager les horaires de travail. Toutefois, des questions ont été soulevées lors de leurs rencontres, ce qui peut expliquer certains délais dans le traitement des demandes. Rappelons que cette disposition s'applique uniquement aux professionnels réguliers détenant un poste à 35 heures.

Un formulaire est maintenant disponible sur Adagio pour faire votre demande : [Entente Aménagement Horaire Travail](#)

Nous vous encourageons à faire une demande auprès de votre supérieur immédiat dès maintenant si vous le souhaitez. Merci de nous tenir informés du résultat (positif, négatif ou absence de réponse), afin que nous puissions suivre l'implantation de cette disposition.

Postes de conseiller et conseillère en ressources matérielles (CRM)

Le SPPMEM a signé une entente avec la partie patronale pour la transformation des postes d'ingénieurs et d'architectes en CRM. Le changement sera rétroactif au 2 juillet 2024.

Prime de mentorat

Pour activer la prime de 1,5 %, une convention de mentorat doit être signée par le mentor et la personne mentorée. Celle-ci doit être envoyée au coordonnateur du programme de mentorat, en mettant en copie le bureau de l'insertion professionnelle. La prime sera alors installée dans la paie. *Toutefois...* Le CSSDM nous indique ne pas avoir encore reçu l'allocation prévue, mais que lorsque ce sera le cas, ils procéderont rétroactivement au 1er juillet 2024. Entre temps, nous vous recommandons de bien documenter les ententes de mentorat et de tenir les ressources humaines au courant lorsqu'une entente est signée. Nous continuerons de suivre cet aspect de près.

Prime de supervision de stagiaires

Cette prime de 2% remplacera l'allocation de temps présentement en place. La procédure sera essentiellement la même pour recevoir la reconnaissance de temps. Vous devrez documenter le stage dans le logiciel gestion des stages non-enseignants

(<https://intranet.cssdm.gouv.qc.ca/GestionStages/>).

Ensuite, vous devrez remplir le formulaire disponible ici: [Stages personnel professionnel](#) et l'envoyer à l'adresse courriel mentionné dans le document afin que la prime soit installée dans votre paie. *Toutefois...* Encore une fois, le CSSDM nous indique ne pas encore avoir reçu l'allocation pour le paiement de cette prime, mais qu'aussitôt ce sera reçu, ils feront les paiements rétroactivement au 1er juillet 2024. Comme pour le mentorat, nous vous recommandons de bien documenter l'accueil de vos stagiaires, en les entrant dans le logiciel de gestion des stagiaires. Nous vous aviserons lorsque nous serons informés que le nouveau formulaire sera disponible sur Adagio, ainsi que lorsque le CSSDM nous indiquera qu'ils ont reçu les allocations pour les primes.

Chantier de réorganisation des services

Vous avez peut-être vu passer le document que le SPPMEM a envoyé aux services éducatifs après la consultation en octobre. Nous vous avons envoyé un sondage et avons tenu des groupes de discussions avec des professionnels afin d'émettre un avis représentatif. Vos commentaires ont été riches et nous ont bien aidés à cerner les différents enjeux du chantier pour les professionnels. Pour ceux qui ne l'auraient pas consulté encore, voici le document : [Avis SPPMEM Chantier Reorganisation Services](#). La partie patronale nous a indiqué avoir pris connaissance du document et auraient tenu en compte certaines de nos propositions. Nous comprenons que l'échéancier du chantier n'a pas été modifié, mais le déploiement se fera sur sur deux ans au lieu d'être implanté à grande échelle dès la prochaine année scolaire. L'année prochaine, il y aurait des projets pilotes. En ce qui concerne les prochaines étapes de consultation, les professionnels auraient commencé à être rencontrés pour la présentation des critères de répartition. La rencontre avec le syndicat quant à elle sera le 19 décembre. Sachez que c'est un sujet que nous suivons de près.

Santé et sécurité travail

Lors de notre dernière infolettre, je vous ai indiqué les coordonnées des représentants en santé et sécurité (RSS) qui œuvrent au CSSDM. Si vous avez des questions en SST ou besoin d'identifier votre représentant RSS, n'hésitez pas à nous contacter. Le formulaire à remplir lors d'un accident de travail est le T075, disponible ici : [Formulaire T075](#)

En conclusion

Nous vous souhaitons une belle fin d'année 2024 et des vacances bien méritées.

Cordialement,



Les bureaux du SPPMEM seront fermés du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclusivement.





Nouvelles du CSSPÎ - Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

Martine Bossous,
Vice-présidente, unité CSSPÎ
vpcspi@sppmem.ca

Quel début d'année pour nous tous !

Chers membres du SPPMEM de l'unité CSSPÎ, Nous avons entamé une année scolaire mouvementée, marquée par de nombreux projets et une diversité de tâches. Et cela, malgré un manque flagrant de ressources, que ce soit au niveau de nos directions, de nos gestionnaires ou de nos collègues. Il ne manque pas seulement d'enseignants, mais aussi de personnel de soutien et de professionnels.

Cette pénurie, ce manque, voire cette désertion, a des conséquences notables et aggravantes sur notre bien-être et notre équilibre au travail. Combien de nos collègues sont actuellement en invalidité, car le travail les rend malades ?

Prenons le corps d'emploi des psychoéducateurs et psychoéducatrices, qui est l'un des plus touchés par la pénurie actuellement. Nos collègues sont affectés par le manque de techniciennes en éducation spécialisée (TES) ainsi que par la pénurie de psychologues. Ils doivent en faire plus avec moins, et leurs rôles ne sont pas toujours bien compris par les directions et le personnel scolaire.

Les besoins des élèves sont criants, que ce soit en classe, dans la cour de récréation, au service de garde, et même au moment du dîner.

Plan de bord de l'éducation pour le [CSSPÎ](#)

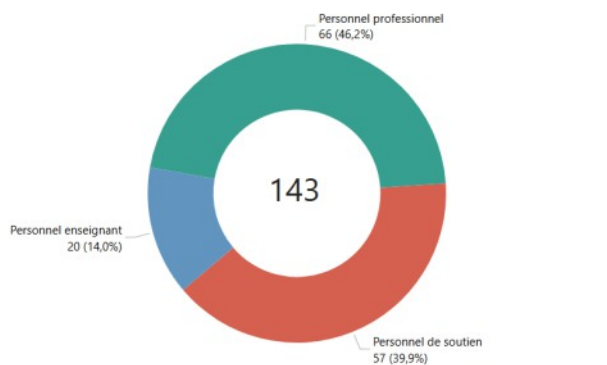
Proportion de postes à pourvoir			
Catégorie d'emploi / Corps d'emploi	Nombre de postes à pourvoir	Nombre total de postes #	Proportion de postes à pourvoir
Personnel enseignant	20	3 325	0,6 %
Enseignant(es)	20	3 325	0,6 %
Personnel de soutien	57	1 322	4,3 %
Éducateur(-trice)s en milieu scolaire	27	784	3,4 %
Technicien(ne)s en éducation spécialisée	30	538	5,6 %
Personnel professionnel	66	244	27,0 %
Psychoéducateur(-trice)s*	21	79	26,6 %
Orthophonistes	15	76	19,7 %
Psychologues	25	69	36,2 %
Conseiller(-ère)s d'orientation*	5	20	25,0 %
Orthopédagogues*	0	0	-
Total	143	4 891	2,9 %

Nombre d'organismes responsables ayant participé à la collecte

71

Nombre de postes à pourvoir (1 Corps d'emploi, 1 Statut)

Région administrative: 06 - Montréal - Organisme responsable: 761000 - 761000 - CSS de la Pointe-de-l'Île - Toutes les catégories d'emploi



Nouvelle directrice-adjointe aux ressources humaines

Le CSSPÎ a accueilli la semaine dernière une nouvelle directrice-adjointe aux RH qui sera notre vis-à-vis patronal au CRT. Il s'agit de madame Nathalie Sénécal. Madame Sénécal possède une vaste expérience et s'occupera de la gestion des personnes professionnelles.

Aménagement du temps de travail

Au retour des Fêtes, nous aurons au moins deux scénarios d'aménagement de temps de travail pour les personnes professionnelles régulières détenant un poste de 35 heures.

Premier scénario : accomplir ses 70 heures en 9 jours.

Deuxième scénario : accomplir ses 35 heures en 4,5 jours.

Le SPPMEM a accepté ces deux scénarios, tout en précisant au CSSPÎ que tout autre scénario soumis devra être analysé.

Encadrement local de télétravail

Les gestionnaires ont reçu un bulletin Info-direction les informant de la clause relative au télétravail.

8-8.01: *Certaines tâches administratives, notamment la tenue de dossier, la mise à niveau, la planification, la formation et la rédaction de rapport peuvent être effectuées à un lieu autre que son lieu de travail, dans le respect de l'encadrement mis en place par le centre de services.*

Certes, une autorisation de la direction est nécessaire, mais les gestionnaires ont été informés de cette clause ajoutée à notre convention collective.

L'encadrement local du service des ressources humaines est en cours d'élaboration. Ce point figurait à l'ordre du jour de la dernière rencontre entre la direction générale et les directions de services et de réseau la semaine dernière. Nous avons hâte d'en avoir des nouvelles !

Prime supervision des stagiaires 6-2.04

Le CSSPÎ a consulté les répondantes et les professionnels qui, à la demande expresse du centre de services, assument la responsabilité et la supervision d'un ou de plusieurs stagiaires œuvrant dans le cadre d'un stage faisant partie d'un programme scolaire reconnu et nécessaire à l'obtention d'un diplôme. Ces primes (2,5 %) seront versées au début de 2025 et seront rétroactives.

Prime insertion professionnelle

Le SPPMEM a été consulté par le CSSPÎ par le biais d'un sondage visant à identifier les professionnels et professionnelles qui agissent comme mentors auprès de leurs collègues. Vous serez donc invités à compléter un formulaire FORMS sous peu. Cette prime (1,5 %) sera rétroactive à partir du début de l'accompagnement.

Saviez-vous que

Avancement d'échelon 1er janvier 2025

La durée de séjour dans un échelon est de 6 mois dans le cas des 8 premiers échelons et d'une année à partir du neuvième échelon.

L'avancement d'échelon est consenti le 1er juillet ou le 1er janvier. Pour avancer d'échelon, il faut avoir complété une période continue d'au moins 4 mois dans le cas de l'avancement semi-annuel (8 premiers échelons) et de 9 mois dans le cas de l'avancement annuel (à partir du neuvième échelon). La date d'avancement d'échelon peut changer (du 1er janvier au 1er juillet et vice versa).

Je vous souhaite une belle période des Fêtes en famille et entre amis!

Amusez-vous, reposez-vous et, de grâce, n'ouvrez pas votre ordinateur de travail!

Laissez-le au bureau!

Santé, joie et amour!

Joyeux Noël et Bonne Année à vous tous!



Les bureaux du SPPMEM seront fermés du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclusivement.

Programme d'aide aux employés CSSPÎ
www.monhomeweb.ca / 514-875-0720





Susan Waite,
Vice-présidente, unité EMSB
vpemsb@sppmem.ca

EMSB News - English Montreal School Board

Fall flew by like a flash

Fall flew by like a flash and here we are, less than two weeks away from winter break. Hard to believe!

We are witnessing an exponential increase in the number of questions and concerns from our members. In addition to the usual support to EMSB members, one of our major mandates this fall was to work with HR on the implementation of the new Collective Agreement. This item was a subject that dominated our first Labour Relations Committee Meeting. This first LRC meeting of the year was followed by three additional meetings with HR in November to specifically review the new and amended clauses of the 2023-2028 Collective Agreement. Both the Union and HR have been dedicating much time and effort to this matter, given the number of changes to our Collective Agreement. Below is a status update.

Collective Agreement 2023-2028:

- **Rearrangement of work schedule:** Note that this provision applies only to full-time, regular professionals. HR has advised the union that professionals may submit their requests in writing to their immediate superiors. HR has informed the union that EMSB principals and directors have been made aware of this new provision in the Collective Agreement.

- **Telework:** For new requests coming from guidance counsellors, personal development and community involvement animators, librarians and AEVS professionals, HR has advised the union that professionals may submit their requests using the form previously provided, EMSB EMPLOYEE REQUEST FOR TELEWORK, to their immediate superiors. Please contact your VP (vpemsb@sppmem.ca) if you need the form. HR has informed the union that EMSB principals and directors have been made aware of this new provision in the Collective Agreement.

- **Reimbursement of professional order dues:** HR is in the process of reviewing the amount of reimbursement that applies to the first year of application of this provision, given that this measure was effective as of the signing of the Collective Agreement. We are following up with HR on this matter.

- **Premium for supervision of stagiaires:** HR is in the process of studying several elements associated with implementation of this provision. We are following up with HR on outstanding questions. The Collective Agreement stipulates that supervision of stagiaires be carried out at the express request of the school board.

- **Premium for mentoring:** The application of this clause is pending at the EMSB. As is the case for supervision of stagiaires, the Collective Agreement stipulates that mentoring be carried out at the express request of the school board.

- **Additional compensation for Master's degree:** HR has been receiving requests and informs us that most have been accepted. Accepted, declined or not answered, please let us know.

For all the above, the SPPMEM is available to support you with any questions, concerns or assistance you may need, and asks for your collaboration in keeping us informed, whether your requests have been granted, declined or you are waiting for a response.

Supernumeraries

- The EMSB has 50+ supernumerary status professionals (roughly 1/5 of all professionals at the EMSB)

- There are two primary types of supernumeraries: those hired to perform additional work and those hired to carry out a "special project". EMSB supernumeraries tend to be of the second variety.

- **Contracts:** The type of supernumerary you are should be indicated on your contract. HR has been made aware of this new provision but is not yet issuing contracts that meet these requirements. This should not deter you from asking your immediate superior to clarify. It's important to know this because the Agreement specifies that, in the case of additional workload extended beyond 24 months, and a special project extended beyond 36 months, the post is regularized and the last person to hold that post obtains the regular contract associated with that post.

- If you're a supernumerary and have passed or are approaching the 24- or 36-month anniversary of your supernumerary post, we will be communicating with you in the near future. As for those of you whose anniversary is in the near or far future, be assured that we are tracking this closely and will be communicating with you about this. However, feel free to contact us if you have any questions.

Group Insurance (Beneva)

- **Adjustment last pay:** You may have noticed an increase in deductions on your last pay statement. This is due to adjustments to retroactive pay associated with long term disability insurance.
- **Increase in premiums coming on January 1st, 2025.** Below is the breakdown of the increases.
 - Salary insurance (short term disability): increase of 12%
 - Dental care: increase of 4%
 - Long term disability: increase of 10%

The primary reason for the increase is the increasing number of claims (e.g., medications for anxiety and depression; salary insurance leaves).

- **Contracts:** Clause 5-2.05 stipulates that HR sends contracts to the union and the professional within 30 days of the professional's first day of work. Please inform us if you fail to receive your contract within this time period.

- **Seniority as of June 30, 2024:** The seniority list was posted on November 29, 2024. Seniority is defined as the period of employment in years, months and days. It is important that professionals review the list to ensure that the information is correct. Write to Carolina Soto Osorio (csotoosorio@emsb.qc.ca) with inquiries. It's important that seniority be accurate as it can have an impact on vacation days, access to the Master's premium, etc. You have 30 days from the posting of the seniority list to contest an error via grievance. Feel free to contact the union if you have any questions.

- **Step Advancement:** HR has already begun sending out letters to inform professionals of their step advancements. It pays to keep a close eye on this. If you're Step 1 to 8, you should advance in step biannually (January 1st and July 1st) if you work at least 4 continuous months during the preceding six months. For those professionals at Step 9 and above, step advancements are annual (July 1st). You need to have worked at least nine continuous months to benefit from a step advancement.

- **Shortage of professionals:** According to a Ministry Dashboard, the EMSB is short by three psychologists and one guidance counsellor as of November 13, 2024. This is based on data provided by the EMSB to the Ministry of Education. I invite you to consult the Education Dashboard here: [Microsoft Power BI](#). The dashboard presents a variety of data (school boards/service centers; teachers; support personnel).

Be sure to check the SPPMEM Calendar for important dates (<https://sppmem.ca/calendrier/>).

The SPPMEM Executive wishes you a restful, enjoyable, well-deserved winter break!



Nouvelles du réseau des jeunes de la CSQ

Emily Mailhot, conseillère d'orientation CSSPI

Le Réseau des jeunes de la CSQ est un événement qui se tient trois fois par année, réunissant des jeunes issus des syndicats locaux et représentant la majorité des régions du Québec. C'est un lieu de formation et d'éducation syndicale, politique, d'échange et d'action pour la jeunesse. Notre dernier réseau s'est tenu au Centre d'événements et de congrès interactifs (CECI) de Trois-Rivières les 7 et 8 novembre 2024.

Nous avons débuté le réseau par le bilan du comité du Triennat 2021-2024. Nous avons pu constater qu'à travers de multiples actions et événements, le Comité des jeunes 2021-2024 (représenté dans la photo ci-dessous) a su mobiliser les 35 ans et moins en étant une porte d'entrée dans le syndicalisme tout en abordant des enjeux d'actualité variés. Nous les remercions pour leur implication. Nous débutons maintenant un nouveau triennat composé de nouveaux membres ayant la fibre syndicale et qui semblent tout autant enthousiastes!



Nous avons ensuite assisté à l'atelier de Minh Nguyen, économiste à la CSQ, qui nous a présenté la conjoncture socioéconomique, un sujet tout chaud! En effet, quelques jours après l'élection présidentielle américaine qui a eu lieu le 5 novembre 2024, nous pouvons déjà prévoir que le Québec sera impacté par les nouvelles politiques. En ce sens, M. Nguyen nous a exposé les répercussions que les Québécoises et Québécois pourront ressentir lors des quatre prochaines années, soit la durée du mandat de Donald Trump. Les politiques économiques, commerciales et sociales auront imminemment des répercussions sur le Québec, car nos économies sont intimement liées.

Par la suite, l'atelier *Conjoncture sociopolitique* animé par Marie-Sophie Villeneuve, conseillère à la CSQ, a permis de constater que sur la colline parlementaire à Ottawa, pratiquement tous les dossiers sont polarisés et personnalisés à l'extrême. Le climat est devenu tellement étouffant que des femmes parlementaires, sénatrices et députées ont récemment publié une déclaration d'engagement de lutte contre le harcèlement et les incivilités au Parlement. Dans la même veine, depuis 2021 au Canada, on a pu constater que les femmes ainsi que les personnes appartenant à un groupe discriminé ont de moins en moins confiance envers le gouvernement. Bien qu'il y ait moins de confiance et moins de votes, une augmentation des mobilisations citoyennes est recensée. **En clair : le déclin démocratique mondial et la crise de confiance envers les institutions ne sont pas causés par un désengagement de la population, mais par des abus de pouvoir.**

Encore une fois, le Réseau des jeunes m'a permis d'en apprendre beaucoup sur plusieurs sujets variés! Le prochain aura lieu les 6 et 7 février à Québec.

Sécurité sociale

Assurance collective

Le Régime d'assurance collective de la CSQ Alter ego Beneva
Accédez à votre [Espace client Beneva](#) à partir de votre ordinateur, votre téléphone intelligent ou de l'application mobile. L'Espace client, c'est votre accès 24/7 à vos assurances. Consultez l'information sur notre [site Web](#).

- [Tableau des primes au 1er janvier 2025](#)
- [Votre régime En un coup d'œil 2025](#)
- [Your plan at a glance 2025](#)



RQAP et droits parentaux

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et droits parentaux

Bientôt parents? La venue d'un enfant est un moment heureux dans la vie. Ce moment peut aussi vous amener à vous poser beaucoup de questions. Consultez le guide sur les droits parentaux. Ce document se veut un résumé vulgarisé des différents droits prévus par la convention collective, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Consultez l'information sur notre [site Web](#).



Régime de retraite RREGOP

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Préparer et planifiez votre retraite
Bien avant de profiter de votre retraite, il faut commencer par la planifier! Même si les régimes publics fournissent une partie des revenus, vous devez planifier votre retraite dès que possible. Consultez l'information sur notre [site Web](#).



Assurances à la retraite

Être membre de la CSQ permet, le temps venu, de devenir membre de l'Association des retraités (AREQ-CSQ).

Les personnes retraitées membres de l'AREQ-CSQ sont couvertes par le régime d'assurance collective ASSUREQ, sans preuve de bonne santé dans les 90 jours de la prise de retraite.

- [ASSUREQ: Assurances à la retraite](#)



Visitez le site régulièrement afin de voir les nouveautés. Nous espérons que vous y trouverez outils et ressources qui sauront répondre à vos questions.

Si vous éprouvez des problèmes à trouver certains documents, nous vous invitons à communiquer avec nous.

[Nous-joindre](#)

Calendrier du SPPMEM



Santé et sécurité **au travail**

La campagne *Prenons notre SST en mains* de la CSQ

Pourquoi prendre sa SST en mains? *La Loi sur la santé et la sécurité du travail* est basée sur le paritarisme, c'est-à-dire que toutes les actrices et tous les acteurs du milieu de travail sont responsables de la prise en charge de la SST dans leur établissement sur la collaboration et le paritarisme.

Avec la campagne *Prenons notre SST en mains*, la CSQ permet à tous les milieux de travail de prendre en charge leur SST et développer une réelle culture de prévention.



ON NE RISQUE RIEN À PRÉVENIR

- Risques du travail
- Déclaration des événements
- Détresse psychologique
- Mécanismes de participation
- Prévention
- Violence au travail

PRÉVENONS AVANT QUE ÇA FASSE MAL

NOUS DEVONS TOUS JOUER UN RÔLE

COLLABORER, C'EST PROTÉGER

COMBATTONS LA SOUFFRANCE

PRÉVENONS AUJOURD'HUI À MESURE

La SST, ça nous appartient à toutes et à tous!

- La campagne [Prenons notre SST en mains de la CSQ](#)

- Loi sur la santé et la sécurité du travail : [LOISST](#)

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail : [CNESST](#)

Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation 2024

Merçi

Soirée au Château : 5@7 et cocktail dînatoire au Château Ramezay du 28 novembre 2024

- [Galerie d'images](#)



Calendrier du SPPMEM



Soirée d'information d'éducation syndicale

Le jeudi 16 janvier 2025 à 18h, virtuelle - Zoom

Inscription obligatoire [ici](#)

Soirée d'information sur l'assurance collective

Le mardi 11 février 2025 à 18h, virtuelle - Zoom

Inscription obligatoire [ici](#)

Soirée d'information sur la retraite et le RREGOP

Le lundi 3 février 2025 à 18h, virtuelle - Zoom

Inscription obligatoire [ici](#)

Soirée d'information sur le RQAP

Le mercredi 12 février 2025 à 18h, virtuelle - Zoom

Inscription obligatoire [ici](#)



Les bureaux du SPPMEM seront fermés du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclusivement.

Pour une urgence: presidence@sppmem.ca

Merci à la CSQ et [La Personnelle CSQ](#)

Tirage - Soirée RQAP du 13 novembre 2024

Couverture DOUDOU : Marie Valois-Chénier, psychoéducatrice CSSDM

Tirages - Soirée sur les risques psychosociaux au travail du 3 décembre 2024

Carte-cadeau des restaurants St-Hubert d'une valeur de 50 \$

Stéphanie Leblanc, orthophoniste CSSDM

Carte-cadeau des épiceries Metro d'une valeur de 25 \$

Julie Bélisle, conseillère pédagogique CSSDM

La Personnelle désigne [La Personnelle](#), assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. La marque La Personnelle MD ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence.




laPersonnelle

Vous avez accès à des assurances auto, habitation et entreprise exclusives



[En savoir plus](#)

Membres, vous ne recevez pas les nouvelles du SPPMEM?

Abonnez-vous à notre liste de distribution et rester à l'affût des nouvelles de votre syndicat! info@sppmem.ca

Suivez le SPPMEM sur le groupe officiel [Facebook](#), réservé aux membres du SPPMEM.



Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal CSQ

3205, boulevard Saint-Joseph Est, local 101, Montréal, Québec, H1Y 2B6 - info@sppmem.ca - www.sppmem.ca - 514-254-6993